

Principe de base des coûts de la déchetterie

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes.

Actuellement, à Chevroux, une taxe de CHF. 0.80 par kilo de déchets est prélevée sur la carte magnétique, carte qui peut être achetée et chargée au bureau communal durant les heures d'ouverture (coût CHF. 20.- / carte) ; de ce fait aucun sac spécial n'est requis.

Ma contribution financière

Actuellement, une taxe forfaitaire annuelle de CHF. 60.- par ménage (minimum 2 personnes) est facturée pour les ordures ménagères ; pour les personnes seules elle se monte à CHF. 40.-.

Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

A l'achat de certains articles, une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix et couvre les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe annuelle communale** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Le tri des déchets : un devoir écologique

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux, mais un devoir écologique.

Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie. Les déchets triés sont recyclés ou éliminés, de façon à respecter l'environnement

La meilleure façon de limiter les coûts provoqués par les déchets, c'est d'éviter de les produire !